

ARRETE N° 414 - 2023

**AUTORISATION POUR LA MODIFICATION D'UNE ENSEIGNE
DELIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Déposée le 06/09/2023		N° AP 034 123 23 M0011
Par : TOUT AUTOUR La Marie Louise <i>Représentée par Madame CHADOUTEAUX Sandra</i>		
Demeurant à : 130 rue des Roses 34 400 LUNEL		
Pour : Remplacement d'une enseigne		
Sur terrain sis à : C C Les Portes du Soleil Route de Saint Georges d'Orques 34990 JUVIGNAC		

Le Maire de la Ville de Juvignac,

Vu le Code de l'Environnement - art. L. 581-1 et suivants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L.2122-21, L 2122-22 et L 2122-23 ;

Vu le Règlement Local de Publicité Intercommunal ;

Considérant que le dossier est complet ;

Considérant que le dossier présenté respecte la réglementation ;

ARRETE :

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à modifier l'enseigne « TOUT AUTOUR », C . C Les Portes du Soleil, 34990 Juvignac, décrite dans la demande susvisée.

Article 2 : Le pétitionnaire est autorisé à éclairer son enseigne de 7h00 à 23h00.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Directeur de l'Aménagement et le Responsable de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

JUVIGNAC, le 19 octobre 2023

Le Maire,

Pour Le Maire et par délégation,

L'Adjoint à l'Aménagement du territoire, la production locale et l'attractivité économique.

Gaetan LAN SUN LUK

